

Chez Arkolia Energies, les salariés deviennent actionnaires !

En juin dernier, la Direction d'Arkolia Energies, représentée par son Président, Jean-Sébastien Bessière et sa Directrice générale, Katia Sigaud, a souhaité faire participer ses salariés plus largement à la création de valeur de son entreprise en leur permettant, s'ils le souhaitent, d'investir dans le cadre d'un Fonds Commun de Placement en Entreprise (« FCPE ») dédié à leur participation.

Une démarche restée encore marginale dans l'économie malgré les mesures incitatives de Loi Pacte de 2019 et qu'Arkolia Energies a voulu inscrire dans la continuité de sa politique inclusive RSE, sa raison d'être et ses missions.

Un choix évident pour la Direction

Depuis ses débuts, Arkolia Energies invite quotidiennement ses salariés à stimuler leur créativité, à développer des projets d'envergure, à renforcer leur esprit d'équipe, le tout dans une démarche inclusive de RSE.

En créant un FCPE, la Direction a souhaité aller encore plus loin en permettant aux salariés d'être partie prenante du projet d'entreprise.

« Pour nous, l'ouverture du capital de l'entreprise aux Arkoliens était une évidence. La Performance et l'Humanité sont 2 de nos valeurs fondatrices, et un outil tel que le FCPE est idéal pour donner du sens à notre projet d'entreprise. » explique Katia Sigaud.

Une offre d'actionnariat salarié dédiée à l'entreprise

Le FCPE est investi à 100% en actions Arkolia Energies. Les salariés peuvent participer au FCPE de trois façons :

- Par versement volontaire ;
- Par monétisation de jours stockés sur le compte épargne temps (CET) ;
- Par reversement de tout ou partie de la participation annuelle versée par l'entreprise.

Pour rendre ce dispositif encore plus attractif, la Direction a décidé d'abonder les participations salariales à hauteur de 300 % des sommes investies, dans la limite du maximum légal autorisé, confirmant ainsi sa réelle volonté d'associer chacun de ses collaborateurs à la mission d'Arkolia Energies.

De plus, le FCPE bénéficie d'un agrément auprès de l'AMF et les salariés ont une garantie de liquidité en cas de sortie.

Un succès immédiat

Dès la période de souscription lancée, « le taux de participation des salariés a été impressionnant », souligne Clara Phelippeau, Directrice des Ressources Humaines d'Arkolia Energies. L'engouement pour ce projet d'entreprise a été tel que 80 % des salariés éligibles ont investi.

« Nous sommes très heureux de la mobilisation dont ont fait preuve nos équipes ! L'âge moyen des investisseurs est de 33 ans, ce qui correspond à la moyenne d'âge de nos collaborateurs. Cette possibilité offerte par l'entreprise représente pour eux une véritable valeur ajoutée. » ajoute-t-elle.

« Je suis personnellement très fier de la confiance que nous ont accordé les salariés. Arkolia a de fortes ambitions pour l'avenir et notre croissance éclair de ces derniers mois a mobilisé beaucoup d'énergie en interne. Afficher cette volonté de "shared value" chère à Mickael Porter, permet une démarche inclusive de notre business en étant un facteur de cohésion puissant, tout en renforçant les marques corporate, commerciale et employeur d'Arkolia auprès de toutes nos parties prenantes. Trop d'entreprises ou de personnalités se déclarent « citoyennes » ou « œuvrer pour l'intérêt commun » sans fait, chez nous les mots ont un sens et nous l'avons fait ! » ajoute Jean-Sébastien Bessière.

Conseil de l'opération FCPE : EQUALIS CAPITAL France, société par actions simplifiée au capital de 233.030 €, dont le siège social est situé à Paris (75008), 68 avenue des Champs- Elysées, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 517 705 679.

A propos d'Arkolia Energies

Créée en 2009, Arkolia Énergies est un acteur majeur du secteur des énergies renouvelables. Entreprise française, elle est active sur les domaines du photovoltaïque, de l'éolien et du gaz vert. Elle dispose ainsi d'une puissance installée de 300MW en 2021 répartie sur plus de 1 000 sites. Fort de ses 180 salariés, Arkolia Energies développe 2 activités principales : la construction d'unités de production d'énergies renouvelables, que l'entreprise exploite pour son propre compte ou pour le compte de tiers en assurant la maintenance, et la vente d'électricité verte issue de ses propres sites de production. Arkolia Energies a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de près de 99M€.

■ CONTACT PRESSE

Arkolia Energies

Dorothee PIZZAGALLI - dpizzagalli@arkolia-energies.fr +33 (0)6 49 87 69 82